

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Convocation du 10 décembre 2021

Affichage du 10 décembre 2021

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>5</b>
	<b>Votants</b>	<b>9</b>

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montiers, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni dans le respect des gestes barrières et avec port du masque, en huis clos, dans le préfabriqué situé derrière la Mairie, sous la présidence de M Xavier DENEUFBOURG Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM DENEUFBOURG Xavier, LARSONNIER Virginie (arrivée à 19h, fin de séance), VINCENT Catherine, FRENAUX Françoise, GOVART Anne-Sophie et DELÉGLISE Thierry.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes DENEUFBOURG Julie (pouvoir donné à DENEUFBOURG Xavier), DROOP Marie (pouvoir donné à DELÉGLISE Thierry), MM FOUBERT Jean-Claude (pouvoir à GOVART Anne-Sophie) et LUCAS Nicolas (pouvoir donné à FRENAUX Françoise).

**ABSENT NON EXCUSÉ :** Mme RIDARD Denise.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur DELÉGLISE Thierry.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le parc éolien de Noroy, point à l'ordre du jour de la dernière réunion mais hors des délais réglementaires. L'unanimité des membres du conseil accepte cet ajout.

#### **POINT 1** (délibération 2021-024)

#### **EOLIENNES : PARC ÉOLIEN DE NOROY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'implantation du parc éolien à Noroy. Ce projet compterait 5 éoliennes dont la plus haute culminerait à 170 m soit 30 m de plus que celles de Bailleul-le-Soc, visibles à des kilomètres à la ronde.

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un **avis défavorable** pour le projet de parc éolien de Noroy.

En effet, nous signalons des inconvénients majeurs, listés ci-dessous, **pour le DÉVELOPPEMENT du territoire, la BIODIVERSITÉ, les TERRES et ÉLEVAGES AGRICOLES, le RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, la SANTÉ.**

- Nous essayons, depuis de nombreuses années, de **valoriser nos villages** ruraux en mettant en avant leurs paysages protégés, leurs monuments anciens que nous restaurons avec des subventions publiques mais également en endettant nos communes. Comment pourrions-nous accepter de voir tous ces efforts et tous ces investissements d'un coup balayés par un projet totalement en contradiction avec ce que nous cherchons à mettre en avant : les espaces boisés protégés, la faune et la flore, le bâti ancien et le calme de notre environnement.
- La mise en place des socles et fondation suppose des milliers **de tonnes de béton**, que personne ne viendra enlever et qui resteront à jamais dans nos sous-sols.

- De plus, l'acceptabilité sociale de ces engins étant de plus en plus difficile à obtenir. Que va-t-il se passer si cette filière, qui ne repose que sur **des enjeux économiques lucratifs**, se trouve en difficulté et ne peut assurer la maintenance ou le démantèlement à termes de ces engins ?
- Et qui gèrera cela en fin de vie des éoliennes ? Qui va payer pour leur **démantèlement** ? Nous nous inquiétons des sommes importantes qui pourraient être demandées aux particuliers ou aux collectivités ?
- La **lutte contre le réchauffement climatique**, qui est l'urgence absolue, passe par la baisse des émissions de CO2. Soutenir les éoliennes est contreproductif à cet égard car l'éolien ne fonctionne qu'en intermittence (23 % du temps), il est indispensable d'y adjoindre une autre source d'énergie. Si on ne veut pas de centrales gaz ou charbon, (trop de CO2), c'est donc le nucléaire, décarboné, qui va assurer les 100 % de production d'électricité.
- Ces éoliennes dont la production énergétique, trop aléatoire et non stockable, ne dispense pas de produire de l'électricité autrement mais constitue juste un « supplément » qui **coûte très cher** aux contribuables mais rapporte beaucoup à certains entrepreneurs organisés en puissants lobbys, sont en fait un alibi écologique mais en aucun cas ne contribue aux économies d'énergie ni à la lutte contre le réchauffement climatique.
- La puissance réelle utile des éoliennes est proportionnelle à leur temps d'activité, lié au vent. On l'estime à environ 20 %. Il faudrait donc des milliers d'éoliennes pour obtenir un équipement pertinent, mais même ainsi, le côté aléatoire imprévisible des vents ne nous dispenserait pas de mode de production d'énergie pilotable. Donc on fabrique **coûteusement** (en termes d'euros, de CO2 et de terres rares) ces éoliennes qui ne remplaceront jamais d'autres infrastructures !
- Nous vous rappelons que nous sommes en zone rurale et que **nos terres**, nos champs, sont un atout qu'il faut **protéger, défendre, soutenir**, et non pas polluer en surface, en sous-sol ou visuellement.
- De nombreux éleveurs s'inquiètent de la présence de ces engins qui semblent-ils affectent la **santé** de leurs troupeaux. Sans parler de la santé humaine, **physique et psychique**. Ni des milliers d'oiseaux et de chauve-souris, que nous essayons de protéger par ailleurs, et qui sont tués chaque année par ces engins.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir notifier que l'ensemble des membres du conseil municipal de Montiers, sont opposés et déterminés à lutter contre l'implantation de ces éoliennes.

## **POINT 2 (délibération 2021-025)**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE « SAUVEGARDE-SÉCURISATION DE LA CROISÉE » - HONORAIRES – 1ÈRE TRANCHE**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 26 novembre dernier, avec Monsieur LEGENDRE, architecte, missionné le 31 décembre 2018 en tant que maître d'œuvre des travaux de sauvetage et de restauration de l'église Saint Sulpice.

La commune a dû mettre le projet « en veille » pendant la pandémie et souhaite le reprendre aujourd'hui en intégrant les prestations complémentaires et conséquentes de travaux, ainsi que la hausse considérable qui affectent les matériaux. Monsieur LEGENDRE insiste sur une rapide intervention sur l'église compte tenu de son état de péril.

Le coût des honoraires de l'opération s'élève à 85 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 60 % soit 51 000,00 €.

### **POINT 3** (délibération 2021-026)

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE « SAUVEGARDE-SÉCURISATION DE LA CROISÉE » - HONORAIRES – 1ÈRE TRANCHE**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 26 novembre dernier, avec Monsieur LEGENDRE, architecte, missionné le 31 décembre 2018 en tant que maître d'œuvre des travaux de sauvetage et de restauration de l'église Saint Sulpice.

La commune a dû mettre le projet « en veille » pendant la pandémie et souhaite le reprendre aujourd'hui en intégrant les prestations complémentaires et conséquentes de travaux, ainsi que la hausse considérable qui affectent les matériaux. Monsieur LEGENDRE insiste sur une rapide intervention sur l'église compte tenu de son état de péril.

Le coût des honoraires de l'opération s'élève à 85 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux de 20 % soit 17 000,00 €.

### **POINT 4** (délibération 2021-027)

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR POUR L'ÉGLISE SAINT-SULPICE « SAUVEGARDE-SÉCURISATION DE LA CROISÉE » - TRAVAUX – 1ÈRE TRANCHE**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 26 novembre dernier, avec Monsieur LEGENDRE, architecte, missionné le 31 décembre 2018 en tant que maître d'œuvre des travaux de sauvetage et de restauration de l'église Saint Sulpice.

La commune a dû mettre le projet « en veille » pendant la pandémie et souhaite le reprendre aujourd'hui en intégrant les prestations complémentaires et conséquentes de travaux, ainsi que la hausse considérable qui affectent les matériaux. Monsieur LEGENDRE insiste sur une rapide intervention sur l'église compte tenu de son état de péril.

Le coût des travaux de l'opération s'élève à 196 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux de 27 % soit 53 055,00 €.

### **POINT 5** (délibération 2021-028)

#### **DEMANDE D'ACCEPTATION DU LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE A LA FONDATION DU PATRIMOINE AINSI QUE DU PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIER**

Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire de délibérer pour l'acceptation du lancement d'une souscription publique à la Fondation du Patrimoine.

En effet, les travaux liés à la sauvegarde de l'église pourraient être subventionnés à hauteur de 80 % par l'Etat. Il reste 20 % à la charge de la commune. Il est possible de réduire ce pourcentage en faisant appel à la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une collecte dont les montants versés par les donateurs seront déductibles des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le lancement d'une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine, ainsi que le paiement des frais de dossier qui s'y rapportent.

### **POINT 6** QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le blason de la commune a été homologué par la commission héraldique.
- Colis des séniors : Suite à un problème de logistique rencontré par notre fournisseur, le colis sera distribué le 24 décembre à partir de 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05 minutes.

\*\*\*\*\*

**Conseil Municipal de Montiers**  
**Séance du 17 décembre 2021**

**Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Eoliennes : parc éolien de Noroy (délibération N° 2021-024)
- N° 2 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'Eglise Saint Sulpice « Sauvegarde-sécurisation de la croisée - Honoraires (délibération N° 2021-025)
- N° 3 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour l'Eglise Saint Sulpice « Sauvegarde-sécurisation de la croisée - Honoraires (délibération N° 2021-026)
- N° 4 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour l'Eglise Saint Sulpice « Sauvegarde-sécurisation de la croisée - Travaux (délibération N° 2021-027)
- N° 5 : Demande d'acceptation du lancement d'une souscription publique à la fondation du patrimoine ainsi que du paiement des frais de dossier (délibération N° 2021-028)
- N° 6 : Questions diverses

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
DENEUFBOURG	Xavier	<b>X</b>			
LARSONNIER	Virginie	<b>X</b>			
VINCENT	Catherine	<b>X</b>			
DENEUFBOURG	Julie		<b>X</b>	<b>DENEUFBOURG Xavier</b>	
RIDARD	Denise		<b>Non excusée</b>		
FOUBERT	Jean-Claude		<b>X</b>	<b>GOVART Anne-Sophie</b>	
FRENAUX	Françoise	<b>X</b>			
GOVART	Anne-Sophie	<b>X</b>			
LUCAS	Nicolas		<b>X</b>	<b>FRENAUX Françoise</b>	
DROOP	Marie		<b>X</b>	<b>DELÉGLISE Thierry</b>	
DELÉGLISE	Thierry	<b>X</b>			